

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET  
DU

**1 - 02 - 2000**  
**matin**

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&amp;ID21</i>

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*  
*Bestellingen :*  
*Tel. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.deKamer.be*  
*e-mail : alg.zaken@deKamer.be*

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*  
*Commandes :*  
*Tél. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.laChambre.be*  
*e-mail : aff.generales@laChambre.be*

## SOMMAIRE

### COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET – C 100

#### QUESTIONS

– de M. **Dirk Pieters** au ministre des Finances sur l'accord des Régions concernant des modifications apportées à la taxe de circulation (n° 815)

*Orateurs* : **Dirk Pieters** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 5

– de M. **Dirk Pieters** au ministre des Finances sur une étude du Bureau du plan relative à la mobilité (n° 913)

*Orateurs* : **Dirk Pieters** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 6

– de M. **Jean-Pierre Viseur** au ministre des Finances sur le fonctionnement de l'ISI à Bruxelles (n° 924)

*Orateurs* : **Jean-Pierre Viseur** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 6

– de M. **Jean-Pierre Viseur** au ministre des Finances sur l'affaire KB-Lux (n° 925)

*Orateurs* : **Jean-Pierre Viseur** et **Didier Reynders**, ministre des Finances 7



COMMISSION  
DES FINANCES  
ET DU BUDGET

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 1 FEVRIER 2000

MATIN

PRÉSIDENCE :

**M. Jef TAVERNIER**

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**QUESTIONS**

Le **président** : Les questions de MM. Yves Leterme (n° 914), Luc Goutry (n° 904) et Olivier Chastel (n° 915) sont supprimées.

ACCORD DES RÉGIONS CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA TAXE DE CIRCULATION

*Question de M. Dirk Pieters au ministre des Finances sur "l'accord des Régions concernant des modifications apportées à la taxe de circulation" (n° 815)*

M. **Dirk Pieters** (CVP) : La question ne revêt pas un caractère d'actualité, mais je voudrais néanmoins la poser dans le cadre de la modification de la législation relative à la taxe de circulation. Les véhicules supérieurs à 12 tonnes sont déjà exonérés de la taxe de circulation. L'accord des Régions est cependant nécessaire pour pouvoir étendre cette exonération à d'autres véhicules. Votre prédécesseur avait déjà transmis cette proposition aux gouvernements régionaux. À ce jour, je n'ai toujours pas obtenu de réaction à cette proposition.

Les gouvernements régionaux ont-ils déjà répondu au ministre ? Quel est le contenu de leur réponse ?

À la mi-octobre, le ministre m'avait promis d'insister auprès des Régions pour qu'elles fournissent une réponse rapide. De quelle manière a-t-il insisté ? Le ministre est-il disposé, avec les moyens dont il dispose, à redemander aux Régions de répondre rapidement ?

M. **Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : Le 23 novembre 1999, j'ai adressé aux ministres-présidents une requête en vue d'obtenir d'obtenir l'accord de leurs gouvernements sur la proposition de loi déposée. La seule réponse qui m'est parvenue émane de M. Simonet. Je soulèverai à nouveau le problème auprès des autres ministres présidents.

M. **Dirk Pieters** (CVP) : La réponse du ministre me déçoit. Il devrait insister auprès des Régions pour qu'elles fournissent une réponse rapide.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : La première lettre a été adressée le 5 mai 1999. Une deuxième a été envoyée le 23 novembre. Je ferai une nouvelle ten-

tative, mais sans savoir si elle suscitera davantage de réactions.

Le **président** : L'incident est clos.

#### ÉTUDE DU BUREAU DU PLAN RELATIVE À LA MOBILITÉ

*Question de M. Dirk Pieters au ministre des Finances sur "une étude du Bureau du plan relative à la mobilité (n° 913).*

**M. Dirk Pieters (CVP)** : Lors de la discussion de la proposition de loi visant à promouvoir la mobilité par le biais d'une modification du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, une étude relative aux effets des mesures fiscales et économiques sur la mobilité a été demandée au Bureau du plan. Le ministre a-t-il déjà soumis cette question à la Conférence intergouvernementale ? Quelle a été la réaction des Régions ? Quand cette étude sera-t-elle réalisée et quand les premiers résultats seront-ils connus ?

**M. Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : La proposition de loi date du 15 octobre 1999. Il a été proposé, lors de la Conférence interministérielle des Finances et du Budget du 19 janvier 2000, de l'examiner avec les Régions, dans le cadre global de la concertation relative à la problématique de la mobilité. La Conférence a approuvé cette concertation et un groupe de travail entamera la discussion dans les jours à venir.

**M. Dirk Pieters (CVP)** : Je remercie le ministre d'avoir transmis la proposition dès le 19 janvier. Le principe d'une étude permettant de mieux étayer la proposition a-t-il été approuvé ?

**M. Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : Je suis partisan d'une telle étude. Je vais transmettre la question à mes collègues.

Le **président** : L'incident est clos.

– *Présidence* : **M. Olivier Maingain**

#### FONCTIONNEMENT DE L'ISI À BRUXELLES

*Question de M. Jean-Pierre Viseur au ministre des Finances sur "le fonctionnement de l'ISI à Bruxelles" (n° 924)*

**M. Jean-Pierre Viseur** : (Écolo-Agalev) : Selon un article du journal *De Financieel-Economische Tijd* du 21 janvier, qui fait état de problèmes internes et organisationnels au sein de l'ISI Bruxelles, depuis le départ de son ancien

directeur, M. Marcel Lamy, un courrier de la CGSP Finances vous avait informé de plusieurs problèmes pouvant nuire au fonctionnement de l'ISI Bruxelles.

Selon mes informations, certaines décisions de la direction actuelle pourraient porter préjudice à la motivation du personnel.

Suite à ce courrier, vous êtes-vous informé de ces problèmes ? Sont-ils bien réels ? Si oui, cela ne nuit-il pas à l'efficacité de l'ISI Bruxelles ?

Par ailleurs, le dossier KB Lux, dossier phare de cette direction régionale, risque-t-il d'être affecté par ces problèmes internes ?

Est-ce le départ de M. Marcel Lamy qui a provoqué ces changements d'orientation dans la politique de l'ISI et les changements d'affectation de personnel, au moins jusqu'à la date limite des enrôlements dans ce dossier, fin 1999 ?

**M. Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Quelques modifications sont intervenues dans l'affectation du personnel à la direction régionale de l'ISI Bruxelles. Je l'ai appris par courrier, mais après que la presse l'ait publié. Le fait que la presse dispose de ce courrier avant moi amène des questions. Aussi, vais-je rencontrer les représentants du personnel, que vous aurez également l'occasion de rencontrer au sein de la commission.

Je vais d'ailleurs organiser un contact trimestriel avec les organisations représentatives.

Ces modifications ne constituent nullement un changement d'orientation dans la politique du personnel. Il ne faut pas amplifier les incidents et les personnaliser.

Les modifications ne sont pas liées au seul départ d'un directeur régional, mais font suite à différents mouvements de personnel. Elles visent à améliorer l'efficacité et la continuité dans le traitement des dossiers les plus importants, parmi lesquels celui que vous avez évoqué.

Ces changements d'affectation ont été décidés en concertation avec la direction générale.

Une nouvelle affectation peut provoquer des réactions d'irritation ou de stress. Je veillerai à ce que ces réactions ne mettent pas en péril le bon fonctionnement des services.

**M. Jean-Pierre Viseur** (Écolo-Agalev) : Vous parlez de malaise. Avez-vous déjà rencontré les personnes concernées ?

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Au mois de mars, une réunion est prévue pour discuter de l'ensemble des dossiers de suivi.

Pour ce dont vous parlez, j'ai demandé des éclaircissements à l'ISI.

Je souhaite donner une certaine autonomie aux directions. J'attends que des propositions soient faites au sein du comité de direction. Une intervention musclée de ma part en la matière risquerait d'être mal perçue.

Le **président** : L'incident est clos.

AFFAIRE KB LUX

*Question de M. Jean-Pierre Viseur au ministre des Finances sur "l'affaire KB Lux" (n° 925)*

M. **Jean-Pierre Viseur** (Écolo-Agalev) : Dans un dossier sur la criminalité organisée, *Le Soir illustré* du 3 novembre 1999 évoque un traitement différencié entre les petits et les gros dossiers dans l'affaire KB Lux. Deux semaines plus tard, le même hebdomadaire citait certains comptes "anonymes", dits WK, qui, selon lui, ne faisait pas l'objet d'investigations.

Entre-temps, il y a eu le faux compte "Reynders", le compte CSC (vrai celui-là) et, dans la presse de ce dernier week-end, les dernières perquisitions qui ont permis de mettre la main sur des micro-fiches.

Les encodages qui devaient prendre fin au 31 décembre 1999 ont-ils été totalement terminés ?

Quelle collaboration existe-t-il entre les instances judiciaires et l'administration fiscale dans ce dossier ?

Quels sont les moyens humains et matériels affectés à ce dossier par l'administration fiscale ?

Quel est l'état quantitatif des travaux menés et à mener : nombre de dossiers, concernant quel nombre de contribuables, montants concernés ?

Est-il vrai que, jusqu'à présent, tous les comptes n'ont pas été traités avec la même priorité ? Quelles seraient, dans ce cas, les priorités de l'administration fiscale ?

Quels ont été mécanismes de fraude mis à jour dans ce dossier ? Des investigations ont-elles été entreprises dans d'autres établissements bancaires pour vérifier si des mécanismes similaires étaient ou avaient été pratiqués ?

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Deux premières mesures ont été prises. Depuis décembre 1996, en vertu d'un arrêté pris dans le cadre des "lois-cadres", tout contribuable doit donner des informations sur l'existence de comptes à l'étranger.

Je vous rappelle, par ailleurs, qu'un certain nombre d'autres procédures sont en cours à l'égard d'autres institutions financières et d'autres contribuables.

Enfin, il appartient au service spécialisé du département de faire des propositions, lorsque des mécanismes sont mis à jour, en vue d'éventuellement mettre sur pied des enquêtes nationales, s'il l'estime nécessaire.

Ce qui m'intéresse, c'est ce qui est réellement recouvert, même au terme d'une procédure judiciaire.

Je recevrai prochainement un rapport en la matière.

En ce qui concerne les enrôlements qui devaient être terminés au 31 décembre 1999, l'administration me signale que tout a été mis en oeuvre pour atteindre une utilisation optimale des informations disponibles. Étant donné que des enquêtes sont encore en cours, il est prématuré d'avancer des résultats chiffrés obtenus dans cette affaire.

La collaboration entre les instances judiciaires et l'administration fiscale se déroule dans le respect de la législation.

Une note conjointe sera déposée sur les relations entre les départements de la Justice et des Finances, en vue d'améliorer et expliciter leur collaboration en matière de fraude.

J'en viens aux moyens humains mis en oeuvre dans mon administration : les investigations et les redressements ont été opérés par l'ISI, par les services des nouveaux centres de contrôle de l'AFER, les contrôles classiques de contributions et les bureaux d'enregistrement. Je souligne que les mécanismes frauduleux sont relativement courants dans le domaine des droits de succession.

L'administration a mis en place un système de feedback qui lui permettra de faire le point, mais il faudra attendre un certain temps avant que je puisse en fournir les résultats.

Le degré de priorité varie évidemment selon l'importance des faits portés à la connaissance des services et les délais d'investigation et d'enrôlement à mettre en oeuvre.

Il faut, en effet, que les services puissent analyser dans quelle mesure ils peuvent encore percevoir quoi que ce soit, en fonction des délais de prescription et en fonction des détails dont l'administration dispose.

Le degré de collaboration du contribuable sera pris en compte dans l'évaluation des sanctions.

Le secret professionnel ne me permet pas de donner de plus amples informations. Il est de règle que tous les renseignements qui parviennent à l'administration fiscale et qui se rapportent à l'existence de mécanismes de fraude fassent l'objet d'investigations.

Mon administration m'a communiqué, le 27 janvier, qu'une note concernant l'association récemment citée dans la presse avait été envoyée, le 23 octobre 1998 au secrétaire général du département.

Cette lettre a été transmise par le secrétaire général au directeur de l'AFER. La seule nouvelle que j'aie, depuis, est un fax du directeur de l'AFER confirmant que ce document lui est bien parvenu, mais annonçant que l'examen du dossier dans le cadre de l'impôt des personnes physiques n'est pas encore commencé. J'ai insisté pour que l'on respecte le principe d'égalité de traitement entre les contribuables. J'ai demandé un rapport circonstancié sur ce qu'il est advenu du courrier d'octobre 1998.

A-t-il été transmis aux services de taxation concernés ? Je n'ai pas encore reçu de réponse. Si je n'en reçois pas avant la fin de la semaine, je convoquerai les fonctionnaires concernés.

Mon objectif n'est nullement d'intervenir dans cette affaire, pas plus que dans aucune autre. Ma seule intervention consiste à transmettre les documents.

Je ne peux évidemment vous dire si l'un de mes prédécesseurs a été informé. La seule manière de m'informer est de demander des rapports à l'administration. Tout ce qui m'a été transmis, en termes d'archives, c'est une facture de destruction de celles-ci et un avis du directeur des Archives du Royaume, inquiet de n'avoir reçu que des archives incomplètes.

Dès que j'aurai reçu des éclaircissements circonstanciés, je les transmettrai à la commission.

**M. Jean-Pierre Viseur** (Écolo-Agalev) : A propos de l'enrôlement des dossiers, y a-t-il eu des prescriptions ou pas ? Vous dites que tout a été mis en oeuvre : je n'en doute pas, mais les prescriptions ont-elles été évitées ?

La note sur les relations Justice-Finances était annoncée pour janvier.

Confirmez-vous que vous allez bientôt la sortir ?

Votre réponse fait état de chiffres qui commencent à arriver, mais vous ne les citez pas. Est-ce parce que vous ne voulez pas les transmettre ?

**M. Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Le ministre de la Justice doit présenter son plan global en matière de sécurité. Ce n'est qu'après que nous pourrons en venir aux aspects spécifiquement financiers contenus dans ce plan. Ensuite, le ministre de la Justice et moi-même communiquerons une note d'orientation au gouvernement.

En matière d'enrôlements, l'on ne peut pas toujours éviter les prescriptions. Mon administration collecte les informations et demande des informations au contribuable. Elle les exploite dans la mesure du possible.

En ce qui concerne les chiffres, je commence à être informé sur les récupérations déjà réalisées. J'ai demandé, dans le courant du mois de décembre, un rapport complet sur ce dossier. Je préfère ne vous transmettre des chiffres que lorsque je disposerai d'éléments complets et actualisés. Vous comprendrez que l'accent a été mis, tout d'abord, sur la récupération de l'impôt, avant de se consacrer aux statistiques.

**Le président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 10 h 50.*